

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 20 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt mars à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

Nombre de Conseillers

Municipaux :

En exercice : 18
Présents : 14
Pouvoirs :
Votants : 14

Date de la convocation :

13 mars 2019

Date d'affichage :

13 mars 2019

Présents : MM. - Michel BRARD – Catherine LÉBOUCQ - Michel BENEDETTI - Cécile BOULDÉ - Jean-Luc VALLET - Adjoint
Marc LIBERT – Madeleine DENIS - Charles DAVENEL - Jean-Marc COSTENTIN - Karine HUART - Anne LEGOUBÉ - Christian THÉBAULT - Anne-Marie VEILLÉ

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Nicolas HARDY (arrivé à 21h55) - Aline JOSSE - Patricia PAUTONNIER

Absents : Sébastien TROUVÉ

Secrétaire de séance : Madame Catherine LÉBOUCQ est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2019
- Projet du bar-tabac : autorisation de programme – crédits de paiement (*délibération*)
- Budget **principal** et budgets **annexes** (assainissement et lotissement François Bordais) :
 - Approbation du Compte Administratif 2018 et du Compte de Gestion du Trésorier (*délibérations*)
 - Affectation du résultat 2018 (*délibérations*)
 - Vote du Budget primitif 2019 (*délibérations*)
 - Fiscalité directe locale – Taux 2019 (*délibération*)
- Travaux du pôle intergénérationnel : avenants (*délibérations*)
- Création du lieu-dit « La Grange Piltière » (*délibération*)
- Vœux de soutien au Pacte Finance Climat (*délibération*)
- Questions diverses

Ajout à l'ordre du jour : Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour du présent conseil municipal le point suivant :

- Maîtrise d'œuvre travaux de réhabilitation du réseau eaux usées (*délibération*)

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2019 :

Monsieur le Maire soumet à approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 20 février 2019. Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Projet du bar-tabac : autorisation de programme – crédits de paiement

Présentation : Bernard DELAUNAY – Maire

Un des principes des finances publiques est l'annualité budgétaire, c'est-à-dire que pour engager des dépenses d'investissement réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année, puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement permet de déroger à ce principe de l'annualité budgétaire. Elle offre donc l'avantage de n'inscrire au budget que les crédits qui seront réellement consommés dans l'année.

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose de recourir à cette procédure et de décider de l'ouverture d'une autorisation de programme et de crédits de paiement pour le projet de rénovation du bar-tabac avec l'inscription de crédits budgétaires en 2019 et en 2020 comme suit :

Autorisation de programme	C.P. 2019	C.P. 2020
1.000.000,00 €	350.000,00 €	650.000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de l'ouverture d'une autorisation de programme et de crédits de paiement, comme détaillée ci-dessus, pour le projet de rénovation du bar-tabac, sachant que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme ;
- d'inscrire au budget primitif 2019 les crédits correspondants ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir.

Budget principal – budget assainissement – budget lotissement François Bordais

BUDGET PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Monsieur Michel BRARD, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire et Président, lequel s'est retiré de la séance, et après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré ;

1° LUI DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCT. + INVEST.	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2017 (1068)Part affecté/invest. 2018		364.393,87	226.538,14		226.538,14	364.393,87
Opérations exercice : 2018	1.247.443,41	1.780.593,56	786.403,81	372.845,88	2.033.847,22	2.153.439,44
TOTAL 1	1.247.443,41	2.144.987,43	1.012.941,95	599.384,02	2.260.385,36	2.744.371,45
Résultats clôture 2018 (R-D)		897.544,02	413.557,93		413.557,93	897.544,02
Restes à réaliser			1.018.966,00	224.285,00	1.018.966,00	224.285,00
<i>Total Cumulé (1) + RAR</i>	<i>1.247.443,41</i>	<i>2.144.987,43</i>	<i>2.031.907,95</i>	<i>823.669,02</i>	<i>3.279.351,36</i>	<i>2.968.656,45</i>
Résultat définitif		897.544,02	1.208.238,93		310.694,91	

2° CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

4° ARRETE les résultats tels que résumés ci-dessus ;

5° APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif 2018 comme présenté ci-dessus.

Avis contraire : 0

Abstentions : 0

COMPTE DE GESTION 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2018 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer .
- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018.
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, dont celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, tel qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières et dûment justifiées ;

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

- APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion 2018 dressé par le Receveur.

Avis contraire : 0

Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018

Monsieur le Maire informe que le Compte Administratif 2018 fait apparaître un résultat excédentaire pour la section de fonctionnement de 897.544,02 € lequel peut faire l'objet d'une affectation.

Le besoin de la section d'investissement peut être estimé à 1.208.238,93 € comme suit :

- déficit des restes à réaliser : - 794.681,00 €

- déficit d'investissement cumulé : - 413.557,93 €

SOIT : - déficit cumulé : - 1.208.238,93 €

A l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance des propositions de Monsieur le Maire, de la commission des finances et après en avoir délibéré :

- DECIDE D'AFFECTER le résultat de fonctionnement de la façon suivante :
 - 1068 : affectation du résultat de fonctionnement à l'investissement : 413.557,93 € (sachant que le déficit des restes à réaliser 2018 de 794.681,00 € sera financé par le Budget Primitif 2019)
 - 002 : Le solde de l'excédent de fonctionnement 2018, soit 483.986,09 € sera repris au budget primitif 2019.

- AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'année 2019, proposé par la commission des finances en date du 4 mars 2019, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- en section de fonctionnement à : 2.317.331,09 euros

- en section d'investissement à : 2.422.148,93 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le budget primitif 2019 qui s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement, comme détaillé ci-dessus.

Avis contraire : 0

Abstentions : 0

FISCALITE DIRECTE LOCALE – TAUX 2019

Après avis de la commission des finances, Monsieur le Maire propose le vote des taux de fiscalité directe locale pour 2019 comme suit :

Taxe d'habitation	:	16.74 %
Taxe foncière sur le bâti	:	17.24 %
Taxe foncière sur le non bâti	:	40.10 %

soit le maintien des taux existants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la proposition du Maire et de voter les taux de la fiscalité directe locale 2019 comme indiqué ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Avis contraire :	0
Abstentions :	0

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Monsieur Michel BRARD, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire et Président, lequel s'est retiré de la séance, et après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré ;

1° LUI DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCT. + INVEST.	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2017 (1068) Part affecté/invest.		155.849,05	59.997,93		59.997,93	155.849,05
Opérations exercice : 2018	23.072,08	19.823,13	58.160,42	75.282,83	81.232,50	95.105,96
TOTAL I	23.072,08	175.672,18	118.158,35	75.282,83	141.230,43	250.955,01
Résultats clôture 2018 (R-D)		152.600,10	42.875,52			109.724,58
Restes à réaliser			23.500,00		23.500,00	
<i>Total Cumulé (I)+RAR</i>	<i>23.072,08</i>	<i>175.672,18</i>	<i>141.658,35</i>	<i>75.282,83</i>	<i>164.730,43</i>	<i>250.955,01</i>
Résultat définitif		152.600,10	66.375,52			86.224,58

2° CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

4° ARRETE les résultats tels que résumés ci-dessus ;

5° APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif 2018 comme présenté ci-dessus.

Avis contraire : 0

Abstentions : 0

COMPTE DE GESTION 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2018 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer .
- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018.
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, dont celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, tel qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières et dûment justifiées ;

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion 2018 dressé par le Receveur.

Avis contraire : 0

Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018

Monsieur le Maire informe que le Compte Administratif 2018 du budget annexe de l'assainissement fait apparaître un résultat comme suit :

- . un excédent de fonctionnement de 152.600,10 euros
- . et un déficit d'investissement de 42.875,52 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 152.600,10 euros à l'article 002 du budget primitif assainissement 2019, section de fonctionnement

- de reporter le déficit d'investissement de 42.875,52 euros à l'article 001 du budget primitif assainissement 2019, section investissement

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'assainissement de l'année 2019, proposé par la commission des finances en date du 4 mars 2019, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- en section de fonctionnement à : 183.521,10 euros
- en section d'investissement à : 246.936,52 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le budget primitif 2019 de l'assainissement qui s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement, comme détaillé ci-dessus.

Avis contraire : 0
Abstentions : 0

Transfert de la compétence « eau et assainissement »

Suite à ce vote, Michel BENEDETTI rend compte de la réunion du 18 mars 2019, organisée par Fougères Agglomération, dans le cadre de la préparation du transfert de la compétence « eau et assainissement » au 1^{er} janvier 2020.

2 bureaux d'études, KPMG et GÉTUDES Consultants, ont été missionnés pour une étude préalable à ce transfert.

Au niveau de Fougères Agglomération, cela concerne 4 syndicats d'assainissement, 18 communes en régie et 11 communes en contrat de délégation de service public, sachant que les syndicats seront obligatoirement dissous. Les contrats en cours, de délégation de service public et de prestations de services, seront, par contre, exécutés jusqu'à leur échéance.

Certaines collectivités présentent des budgets très excédentaires n'ayant pas réalisé de travaux sur leurs réseaux depuis plusieurs années. D'ailleurs, le transfert ou pas des excédents, ou en partie, reste encore une interrogation.

Quelques chiffres : 18.850 abonnés, 1.600.000 m³ collectés, 850.000 m³ d'eaux parasites (35%), 2.450.000 m³ traités, 298 kms de canalisations de collecte, 64 postes de relèvement, 26 stations d'épuration, 3,7 M€ d'encours de dette au 31/12/2017, un tarif de redevance assainissement de 0,95 €/m³ à 3,62 €/m³ et un prix moyen de 2,12 €/m³ HT (prix corrigé 2,19 €/m³).

Michel BENEDETTI précise aussi qu'avec les modifications de la Loi NOTRe, des changements pourraient encore intervenir au niveau de ce transfert de compétence de l'assainissement.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT FRANCOIS BORDAIS

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Monsieur Michel BRARD, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire et Président, lequel s'est retiré de la séance, et après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré ;

1° LUI DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCT. + INVEST.	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2017 (1068) Part affecté/invest.		158.487,25		88.146,40		246.633,65
Opérations exercice : 2018	325.017,89	382.777,46	388.414,67	321.033,60	713.432,56	703.811,06
TOTAL 1	325.017,89	541.264,71	388.414,67	409.180,00	713.432,56	950.444,71
Résultats clôture 2018 (R-D)		216.246,82		20.765,33		237.012,15
Résultat définitif		216.246,82		20.765,33		237.012,15

2° CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

4° ARRETE les résultats tels que résumés ci-dessus ;

5° APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif 2018 comme présenté ci-dessus.

Avis contraire : 0

Abstentions : 0

COMPTE DE GESTION 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2018 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer .
- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018.
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, dont celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, tel qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières et dûment justifiées ;

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

- APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion 2018 dressé par le Receveur.

Avis contraire : 0

Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018

Monsieur le Maire informe que le Compte Administratif 2018 du budget annexe du lotissement François Bordais fait apparaître un résultat comme suit :

- . un excédent de fonctionnement de 216.246,82 euros
- . et un excédent d'investissement de 20.765,33 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 216.246,82 euros à l'article 002 du budget primitif lotissement 2019, section de fonctionnement
- de reporter l'excédent d'investissement de 20.765,33 euros à l'article 001 du budget primitif lotissement 2019, section investissement.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'année 2019, du lotissement François Bordais, proposé par la commission des finances en date du 4 mars 2019, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- en section de fonctionnement à : 845.073,48 euros
- en section d'investissement à : 623.838,81 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le budget primitif 2019 du lotissement François Bordais, qui s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement, comme détaillé ci-dessus.

Avis contraire : 0

Abstentions : 0

(Arrivée de Nicolas HARDY à 21 h 55 : présents et votants = 15)

Travaux du pôle intergénérationnel : avenant au lot n°2, n°7 et n°9

Présentation : Bernard DELAUNAY – Maire

Dans le cadre des travaux du pôle intergénérationnel, Monsieur le Maire informe de la réception de devis concernant le lot n°2 (gros œuvre), n°7 (menuiseries intérieures) et n°9 (revêtements de sols).

Lot 2 : GROS OEUVRE (EIFFAGE)

Plus-value pour : réalisation d'un enduit en remplacement de la lasure sur les murets extérieurs en béton : 2.400,00 € HT / 2.880,00 € TTC

Marché initial	269.520,50 € HT	-	323.424,60 € TTC
Avenant n°1	8.549,60	-	10.259,52
Avenant n°2	4.938,80	-	5.926,56
Avenant n°3	3.750,45	-	4.500,54
Avenant n°4	592,94	-	711,53
Avenant n°5 proposé	+ 2.400,00	-	+ 2.880,00
	-----		-----
Nouveau montant	289.752,29 € HT	-	347.702,75 € TTC

(total des avenants : + 7,51 %)

Jean-Luc VALLET précise qu'un enduit « lissé » serait préférable pour un meilleur vieillissement. Il est convenu de le demander à l'entreprise EIFFAGE.

Lot 7 : MENUISERIES INTERIEURES (HEUDE BATIMENT)

Plus-value pour : création d'un local comptage (afin de séparer les installations électriques des installations télécoms) : + 470,00 € HT / 564,00 € TTC

Marché initial	22.900,00 € HT	-	27.480,00 € TTC
Avenant n°1 proposé	+ 470,00	-	+ 564,00
	-----		-----
Nouveau montant	23.370,00 € HT		28.044,00 € TTC

(+ 2,05 %)

Lot 9 : REVETEMENTS DE SOLS (MARIOTTE)

Plus-value pour : trappe complémentaire : + 489,00 € HT / 586,80 € TTC

Marché initial	19.985,19 € HT	-	23.982,23 € TTC
Avenant n°1 proposé	+ 489,00	-	+ 586,80
	-----		-----
Nouveau montant	20.474,19 € HT		24.569,03 € TTC

(+ 2,45 %)

Il propose d'accepter ces avenants aux marchés initiaux avec l'entreprise EIFFAGE, HEUDE BATIMENT et MARIOTTE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter l'avenant n°5 au marché initial avec l'entreprise EIFFAGE d'un montant de 2.400,00 € HT / 2.880,00 € TTC, l'avenant n°1 au marché initial avec l'entreprise HEUDE BATIMENT d'un montant de 470,00 € HT / 564,00 € TTC, l'avenant n°1 au marché initial avec l'entreprise MARIOTTE d'un montant de 489,00 € HT / 586,30 € TTC ;

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches, à signer tous documents nécessaires et notamment les avenants à passer avec les entreprises.

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement du budget communal, à l'opération 13, article 2313.

Monsieur le Maire émet l'idée de l'organisation d'une « porte ouverte » dès que Fougères Habitat pourra présenter un logement « témoin ».

Travaux de réhabilitation du réseau eaux usées : choix du maître d'œuvre

Présentation : Michel BENEDETTI – Adjoint

Michel BENEDETTI rappelle l'étude « diagnostic » du réseau assainissement réalisée par « EF études » afin d'identifier, de quantifier et de localiser les dysfonctionnements de ce réseau. Au vu du rapport final, les travaux de réhabilitation ont été évalués à 129.353 € HT – 155.223,60 € TTC (y compris la maîtrise d'œuvre et les contrôles après travaux).

La commune souhaitant réaliser ces travaux avant le transfert de compétence « eau et assainissement » à Fougères Agglomération au 1^{er} janvier 2020, la commission voirie propose, au vu de la technicité du dossier, de retenir le bureau d'études « GP Études » comme maître d'œuvre, pour un coût de 7.200,00 € HT – 8.640,00 € TTC.

Il aura, comme missions, pour le marché de travaux et le marché de contrôle externe :

- le dossier de consultation des entreprises
- l'analyse des offres et le rapport
- le suivi des marchés
- la réception des marchés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du réseau eaux usées, au bureau d'études « GP Etudes » ;
- d'accepter le contrat d'études pour un montant forfaitaire de 7.200,00 € HT – 8.640,00 € TTC ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes démarches et à signer tout document à intervenir, dont le contrat d'études.

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement du budget primitif 2019 de l'assainissement, à l'opération 53, article 2031.

Création du lieu-dit « La Grange Piltière »

Présentation : Bernard DELAUNAY – Maire

Monsieur le Maire informe de la réception d'une demande de la SCI CIRCULAIRE (Bertrand et Vincent LE GAL), de création « officielle » du lieu-dit « La Grange Piltière », n'existant pas au niveau du cadastre, pour les parcelles ZP 93, ZP 103 et ZP 106, afin de les distinguer du lieu-dit « La Grande Piltière ».

Au vu de l'extrait du plan cadastral ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de créer le lieu-dit « La Grange Piltière » qui dénommera les parcelles ZP 93, ZP 103 et ZP 106 ;
- d'en informer les services du cadastre ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes démarches et à signer tout document à intervenir.

Vœu de soutien au Pacte Finance Climat

Présentation : Bernard DELAUNAY – Maire

Monsieur le Maire informe de la réception d'un courrier de Stéphane IDLAS, adjoint au maire de Beaucé, invitant les élus du territoire fougerais, à suivre le conseil municipal de Beaucé, dans leur démarche de soutien au Pacte Finance Climat dont le but est de mettre la finance au service de la transition écologique en Europe et en Afrique.

Ce mouvement est à l'initiative de l'association « agir pour le climat », qui milite pour que l'Europe et ses États membres se dotent de moyens financiers à la hauteur des enjeux nécessaires pour lutter contre le dérèglement climatique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas se prononcer à ce jour, souhaitant des informations complémentaires sur ce Pacte Finance Climat et sur l'association à l'initiative de ce mouvement et donc de reporter leur décision à une réunion prochaine.

Questions diverses

Elections européennes : information de la date des prochaines élections européennes du 26 mai 2019.

Argent de poche : Marc LIBERT informe du renouvellement du dispositif « argent de poche » pendant les vacances de printemps prochaines et de la réunion du 1^{er} avril 2019 pour l'organisation et l'attribution des chantiers.

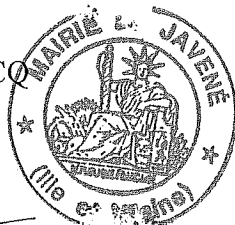
Mutuelle communale : Catherine LEBOUQC informe de la date de la réunion publique, organisée par SOLIMUT, le jeudi 13 juin 2019 à 18 h 30.

CALENDRIER

- Prochain conseil municipal : mercredi 10 avril 2019 à 20 h 00
- Prochain bureau municipal : mercredi 3 avril 2019 à 20 h 00
- Commission sports : lundi 1er avril 2019 à 20 h 00
- Réunion « révision PLU » : lundi 8 avril 2019 à 18 h 15
- Commission urbanisme et aménagement : mardi 9 avril 2019 à 18 h 15

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

La secrétaire,
Catherine LÉBOUCQ



Le Maire,
Bernard DELAUNAY